

Concertation préalable relative au projet d'unité de production de bio-méthane à partir de bois de récupération en fin de vie à Gardanne (13)

Du 11 mai au 22 juin 2026

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE



Les porteurs du projet

Le projet est porté par Bio-Méthane Provence, une Société par Actions Simplifiée (SAS) créée en juillet 2025. Son capital est réparti entre deux actionnaires :

- la Société de Production d'Énergie Gardannaise (SPEG) qui en détient 49 % ;
- GazoTech, entreprise spécialisée dans les technologies de production de gaz renouvelable, qui en détient 51 %.

Cette gouvernance associe ainsi l'expérience industrielle du territoire et l'expertise technologique nécessaire au développement du projet.

L'expérience industrielle du territoire :
La Société de Production d'Énergie Gardannaise

La Société de Production d'Énergie Gardannaise (SPEG) a été créée par l'Association des Travailleurs de la Centrale de Gardanne (ATCG). L'ATCG réunit des salariés de la centrale de Provence et des travailleurs licenciés de l'unité Provence 5 arrêtée à l'issue du plan social en 2021.

Ces professionnels, disposant d'une expérience reconnue dans l'exploitation d'installations énergétiques et la maintenance industrielle, sont à l'initiative de l'étude de faisabilité du nouveau projet Bio-Méthane Provence. Ils participeront à l'exploitation du futur outil.

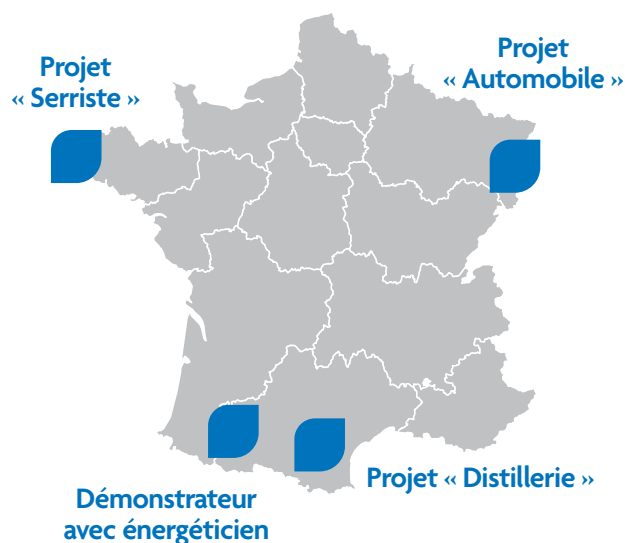
L'expertise technologique nécessaire
au développement du projet : GazoTech

L'entreprise **GazoTech**, fondée en 2019 à Nantes, développe des technologies de production de gaz renouvelable à partir de biomasse résiduelle (bois de récupération en fin de vie, résidus agricoles, combustibles solides de récupération etc...).

Grâce aux technologies de pyrolyse ou de gazéification, ces ressources peuvent être transformées en gaz de synthèse, qui peut être utilisé comme substitut au gaz naturel dans certains procédés industriels ou converti en bio-méthane injectable dans le réseau de gaz.

Ce procédé génère également plusieurs coproduits valorisables notamment du bio-charbon et du bio-CO₂.

L'entreprise intervient à la fois comme fournisseur d'équipements technologiques, développeur de projets et producteur d'énergie renouvelable.



Production de gaz de synthèse par GazoTech : sites industriels opérationnels et en projet en France

Les garants de la CNDP

“ Pour chaque concertation qu'elle accompagne, la CNDP désigne un.e ou plusieurs garant.e.s de la concertation. Il ou elle veille à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation.” CNDP

Le rôle des garants est de veiller au respect des droits à l'information et à la participation du public, de conseiller la société Bio-Méthane Provence sur les modalités d'information et de participation et de l'alerter sur des points de vigilance. Les garants sont indépendants des maîtres d'ouvrage et dans une position de neutralité à l'égard du projet.

Toute personne peut solliciter les garants de la CNDP pour leur faire part d'un besoin ou d'une demande concernant les modalités d'information et de participation du public.

Vous pouvez contacter les garants :



Vincent DELCROIX
vincent.delcroix@garant-cndp.fr



Philippe QUÉVREMONT
philippe.quevremont@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

244 boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

<http://www.debatpublic.fr>

Les grandes lignes du projet

La société Bio-Méthane Provence porte un projet de production d'énergie renouvelable implanté sur la commune de Gardanne, sur une partie du foncier de la centrale thermique de Provence.

À partir de bois de récupération en fin de vie (palettes usagées, bois du BTP, mobilier usagé) récupéré localement, aujourd'hui très peu valorisé, le projet Bio-Méthane Provence prévoit de produire :

- Du bio-méthane, qui serait injecté dans le réseau de transport de gaz ;
- Du bio-charbon ;
- Du bio-CO₂.



FOCUS

UN PROJET INDUSTRIEL ET SOCIAL

Ce projet s'inscrit dans plus d'un siècle d'histoire industrielle liée au lignite, qui a façonné l'économie et les savoir-faire du territoire de la centrale de Provence. De la centrale thermique mise en service en 1953 à la fermeture des mines en 2003, puis à la fin du charbon en 2020, le bassin a connu de profondes mutations. Cette transition énergétique, accompagnée par les pouvoirs publics, vise à préserver les compétences locales et relancer l'activité industrielle. C'est dans cette dynamique que souhaite se développer le nouveau projet industriel Bio-Méthane Provence, indépendant de l'activité actuelle de la centrale.

Les chiffres clés du projet

50 emplois directs dont le maintien de

23 anciens salariés et

150 emplois indirects



234 GWh/an de bio-méthane, équivalent à la consommation énergétique de

40 000 foyers



115 000 tonnes /an de bois de récupération en fin de vie valorisé

Investissement prévisionnel de

183 millions d'euros



Mise en service prévisionnelle

mi-2029

Les principaux enjeux du projet

Le projet Bio-Méthane Provence vise à répondre à plusieurs enjeux pour le territoire :

- **Développer une nouvelle activité** sur le site industriel de la centrale de Provence contribuant ainsi à la revitalisation du territoire ;
- **Maintenir l'emploi local**, avec la réembauche de 23 anciens salariés de la centrale et **créer de nouveaux emplois** directs et indirects ;
- **Valoriser localement le bois de récupération en fin de vie** aujourd'hui en partie exporté hors de la région (palettes usagées, bois du BTP, mobilier usagé...);
- **Produire du bio-méthane**, une énergie renouvelable injectée dans le réseau de gaz existant, destinée à de multiples usages : consommation des usagers, production de chaleur, d'électricité, de carburant ;
- **Générer des coproduits (bio-charbon, bio-CO₂)** au service de la décarbonation des activités industrielles locales ;
- Contribuer au renforcement de la **souveraineté énergétique** de la France ;
- Participer aux objectifs de **neutralité carbone**, notamment en favorisant la **décarbonation** de l'industrie et du transport.

LA LOCALISATION DU PROJET

Implanté sur le site de la centrale thermique de Provence, le projet Bio-Méthane Provence bénéficie d'un environnement industriel existant et d'infrastructures déjà en place. Il profite notamment de la proximité du réseau de transport de gaz, facilitant l'injection du bio-méthane produit.

Le site dispose également d'une bonne accessibilité logistique, grâce à la proximité d'un réseau routier structurant reliant notamment Aix-en-Provence, Marseille et le bassin industriel environnant.

Le projet Bio-Méthane Provence s'implanterait sur une emprise foncière de 4,56 hectares, située au sein du foncier de la centrale thermique de Provence, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de 35 ans.

Ce terrain, déjà dédié à des usages industriels, offre des conditions favorables à l'implantation du projet, sans entraîner d'artificialisation supplémentaire d'espaces naturels ou agricoles.



Localisation du terrain à Gardanne sur lequel s'implanterait le projet

Les principales caractéristiques du projet

LES FUTURES INSTALLATIONS

Le projet prévoit la création d'une installation industrielle de production de bio-méthane injectable dans le réseau, reposant sur une chaîne de procédés thermochimiques et catalytiques, comprenant :

- Une activité de préparation du bois de récupération en fin de vie (BR1 et BR2)¹ d'une capacité maximale de 115 000 tonnes/an ;
- Une unité de pyrolyse à haute température de bois en fin de vie permettant la conversion de la biomasse en gaz de synthèse et en bio-charbon pour la sidérurgie, d'une capacité de 9,6 t/h d'intrants ;
- Une étape de conditionnement et d'épuration du gaz ;
- Une unité de méthanation² catalytique, transformant le gaz de synthèse en bio-méthane conforme aux spécifications d'injection. Les conditions opératoires se situent entre 250 et 400°C pour la température et entre 5 et 16 bars pour la pression.

La surface nécessaire au projet serait de 16 000 m² environ.



Plan de masse du projet Bio-Méthane Provence

1. Collecte de bois en fin de vie

Palettes, meubles, bois de BTP



2. Broyage

4. Méthanation

Production de bio-méthane et d'un coproduit, le bio-CO₂



3. Pyrolyse

Production de gaz de synthèse et d'un coproduit, le bio-charbon

5. Injection du bio-méthane dans le réseau de gaz



6. Distribution

Usages : industrie, transport, chauffage

Schéma du processus de valorisation du bois de récupération en fin de vie, transformé en bio-méthane

- 1 Les bois de catégorie BR1 correspondent à des bois non traités ou faiblement traités, tandis que les bois de catégorie BR2 regroupent des bois ayant pu être traités ou assemblés, sans contenir de substances dangereuses.
- 2 La méthanation est un procédé chimique qui convertit le dioxyde de carbone (CO₂) et l'hydrogène (H₂) en méthane (CH₄) à travers une réaction catalytique.

LES ÉTAPES DE LA VALORISATION

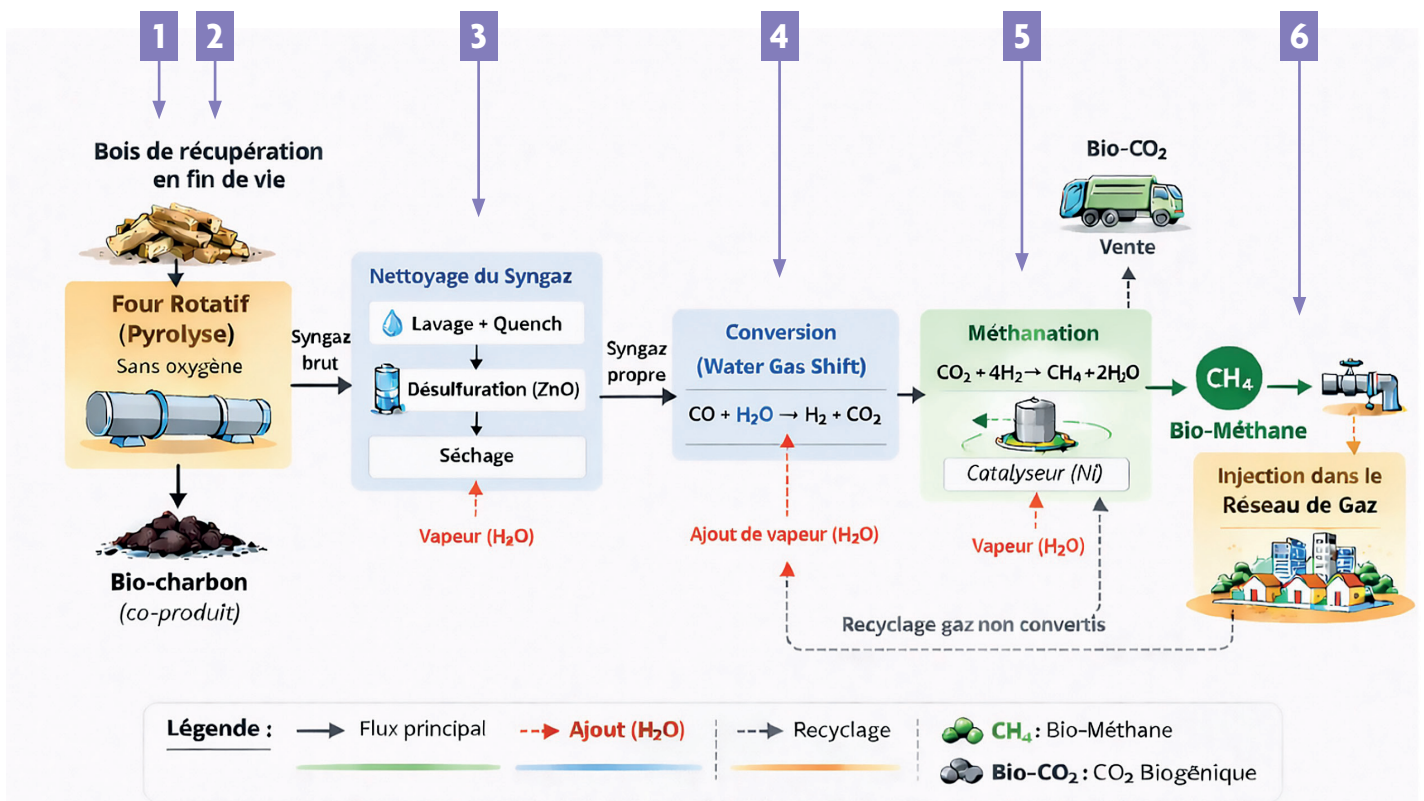


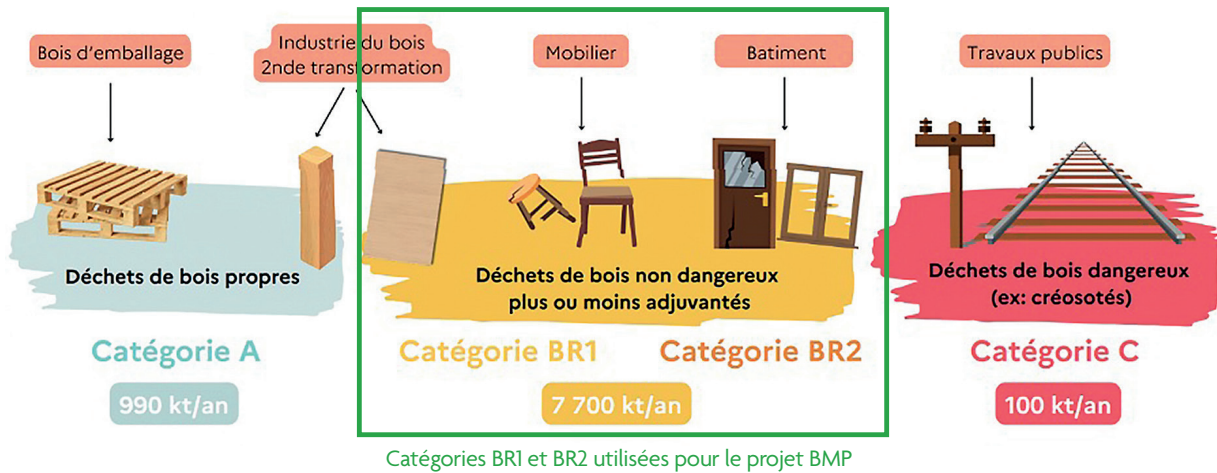
Schéma du procédé industriel du projet Bio-Méthane Provence : comment produire du bio-méthane, du bio-charbon et du bio-CO₂ à partir de bois de récupération en fin de vie.

- 1** Le bois brut, réceptionné et stocké dans des casiers, ferait l'objet d'une première étape de **préparation**. Il serait broyé dans un système confiné afin d'obtenir un flux homogène en matière de granulométrie.
- 2** Lors de cette phase de préparation, une opération de **déferailage** serait réalisée pour extraire les métaux ferreux et non-ferreux, qui seraient ensuite dirigés vers des filières de recyclage dédiées.
- 3** La biomasse préparée serait ensuite introduite dans l'unité de **pyrolyse à haute température**. Lors de cette étape, le bois y serait séché puis chauffé en l'absence d'oxygène, ce qui permettrait de le transformer en **gaz de synthèse** et en résidus solides, **sans recourir à l'incinération**. Un coproduit, le **bio-charbon**, serait récupéré et conditionné sur site.
- 4** Le gaz de synthèse obtenu ferait ensuite l'objet d'une phase de **purification**, visant à éliminer les dernières impuretés et préparer à la méthanation.
- 5** Le gaz purifié serait ensuite transformé en **bio-méthane** grâce à un procédé de **méthanation catalytique**. Cette étape permet également la coproduction de **bio-CO₂**, qui serait liquéfié sur site.
- 6** Enfin, le bio-méthane produit serait **injecté dans le réseau de transport de gaz existant**, via un poste d'injection situé sur le site de la centrale de Provence, à proximité immédiate des installations.

La production annuelle est estimée à environ 234 GWh de bio-méthane, ce qui équivaut à la consommation énergétique totale de 40 000 foyers.

UN APPROVISIONNEMENT LOCAL EN BOIS DE RÉCUPÉRATION EN FIN DE VIE

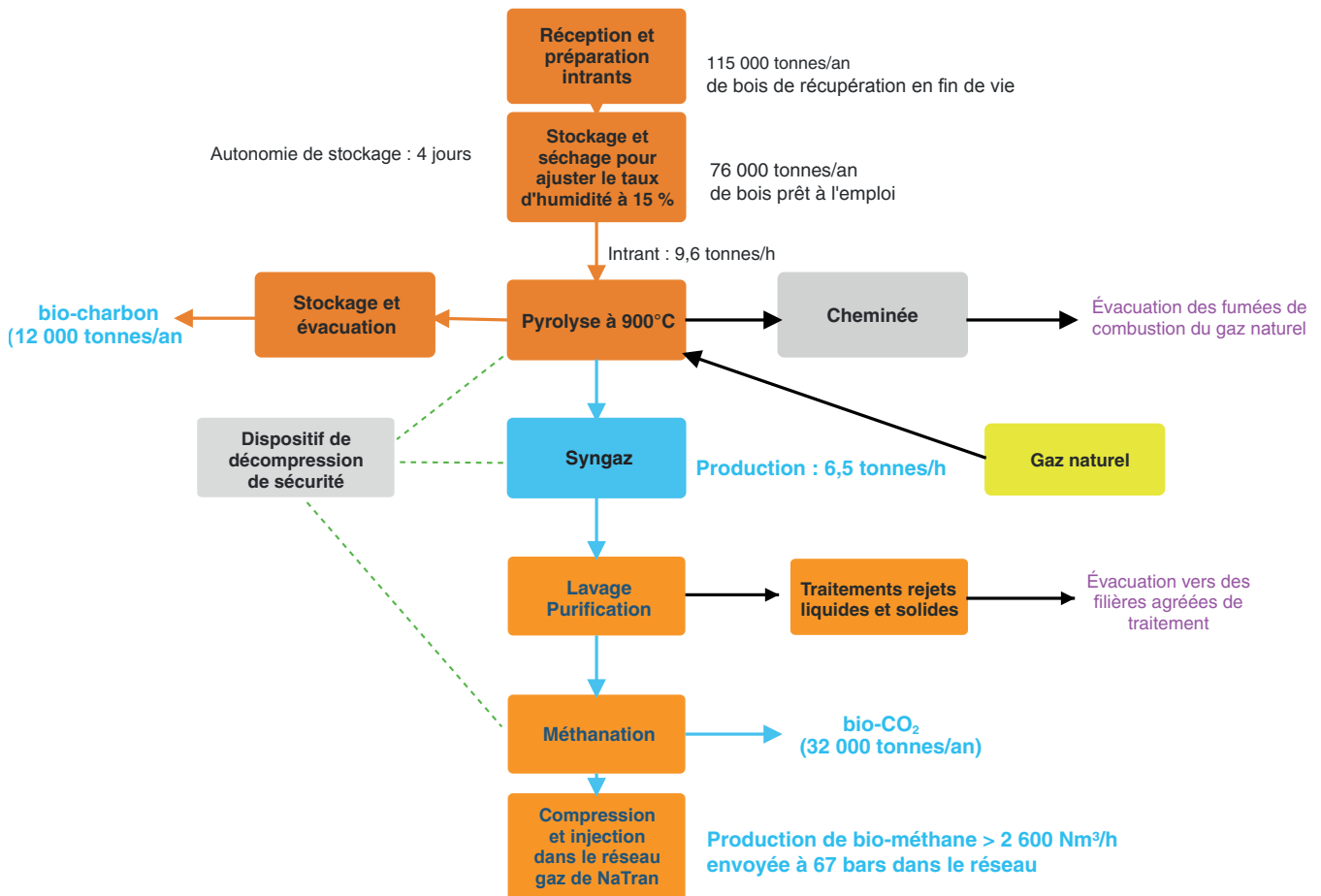
- > Le projet Bio-Méthane Provence valoriserait du bois appartenant aux catégories BR1 et BR2 correspondant à du bois naturel ou faiblement transformé, du bois traité, peint, vernis ou collé ;
- > Il s'agit de palettes usagées, de bois issus du secteur du bâtiment, de mobilier en fin d'usage, de rebuts de transformation du bois, etc. ;
- > Aucun bois forestier ou directement issu de coupes d'arbres ne serait utilisé.



Gisement du bois en fin de vie en France (étude de l'ADEME)

LES ÉTAPES DU PROCÉDÉ INDUSTRIEL

Ce schéma illustre les différentes étapes du procédé industriel mis en œuvre pour transformer du bois de récupération en bio-méthane injectable dans le réseau de gaz existant :



Les impacts et les risques du projet

Le projet Bio-Méthane Provence, en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est soumis à une autorisation environnementale unique.

Dans ce cadre, une étude d'impact approfondie est en cours pour analyser l'ensemble des effets potentiels sur la biodiversité, la qualité de l'air, l'eau, les sols, la santé humaine et garantir la meilleure intégration possible du projet dans son environnement.

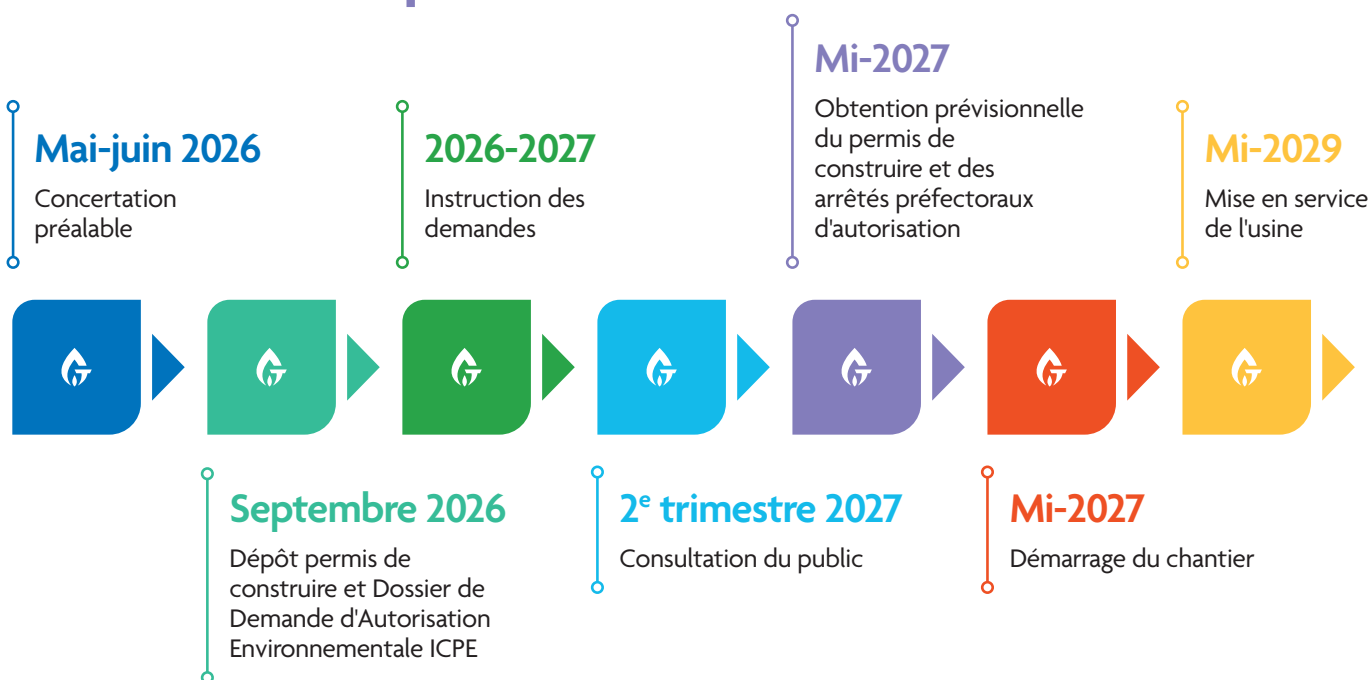
Par ailleurs, afin de respecter la réglementation ICPE, une étude de dangers sera réalisée. Elle permettra d'identifier les risques liés au projet et les mesures qui devront être prises pour y répondre. L'unité de production intégrerait notamment un dispositif de décompression pour garantir un fonctionnement maîtrisé et sécurisé.

FOCUS 

LA GESTION DES RISQUES

Le projet Bio-Méthane Provence relève de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cependant, au regard des caractéristiques du procédé et des volumes de substances manipulées, l'installation ne sera pas classée Seveso.

Le calendrier prévisionnel



Les retombées socio-économiques du projet

LA DYNAMIQUE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

En s'appuyant sur les infrastructures existantes et les compétences industrielles locales, le projet permettrait de créer une nouvelle activité productive sur ce site historique tout en l'orientant vers des technologies bas-carbone. Il participerait ainsi à la revitalisation d'un territoire qui a dû tourner la page, non sans douleur, de l'industrie du charbon. Structurer aujourd'hui une filière industrielle liée à la transition énergétique et à la décarbonation serait la promesse d'un renouveau économique et technologique durable.

Le projet Bio-Méthane Provence générerait également des retombées économiques directes et indirectes pour les entreprises locales : ingénierie, maintenance, logistique, services industriels... C'est tout l'écosystème régional qui pourrait en bénéficier.

DE FORTES ATTENTES EN TERMES D'EMPLOIS ET DE COMPÉTENCES

Le projet comporte une dimension sociale importante, en offrant des perspectives de création d'emplois et de re-conversion professionnelle pour une partie des travailleurs historiquement liés au site.

Pour rappel, un plan social en 2021 avait causé la suppression de 98 postes, à la suite de l'annonce de l'arrêt des centrales à charbon françaises. Un premier accord tripartite entre l'État, l'exploitant GazelEnergie et la CGT en avril 2022 avait ouvert des perspectives de réintégration pour une partie des salariés licenciés. La création effective de l'entreprise Bio-Méthane Provence après plusieurs années d'attente est donc un soulagement pour de nombreuses familles du territoire gardannais.

Par ailleurs, 23 travailleurs seraient réembauchés dans l'entreprise exploitante du projet sur le site. Un plan de formation est en cours d'élaboration, prévoyant la mise à jour des certifications obligatoires et une formation sur la conduite des installations techniques : valorisation du bois en fin de vie, pyrolyse, méthanation, conditionnement du bio-charbon et procédé de liquéfaction du CO₂.

À terme, ce sont 50 emplois directs dont les 23 anciens salariés de GazelEnergie et 150 emplois indirects qui seraient générés par le projet.

Le projet pourrait contribuer au développement des compétences locales, notamment dans des domaines liés aux nouvelles technologies énergétiques et aux procédés industriels bas carbone. Cette montée en compétences participerait au renforcement de l'employabilité des salariés et à l'attractivité industrielle du territoire.

LES RETOMBÉES FISCALES BÉNÉFIQUES POUR LE TERRITOIRE

Comme toute activité industrielle, le projet Bio-Méthane Provence générerait des retombées fiscales pour les collectivités territoriales. Ces contributions fiscales participent au financement des politiques publiques locales et au développement des services publics.

Au-delà de ces retombées fiscales directes, le projet contribuerait plus largement à la création de valeur économique locale, à travers l'activité générée pour les entreprises partenaires, les prestataires et les filières industrielles associées.

Les scénarios alternatifs et les autres options envisageables

Dans le cadre de la conception du projet, plusieurs hypothèses ont été étudiées afin d'évaluer différentes options possibles. Ces scénarios alternatifs permettent d'analyser les conséquences qu'aurait le projet s'il était réalisé différemment ou s'il n'était pas réalisé.

Par ailleurs, dans le cadre de la concertation préalable, le public est également invité à formuler, s'il le souhaite, d'autres scénarios ou alternatives au projet présenté dans ce dossier. Les contributions du public pourront porter sur les modalités de mise en œuvre du projet, sur ses caractéristiques techniques ou encore sur d'éventuelles options différentes d'aménagement.

A. LES AUTRES SITES ENVISAGÉS

Le projet Bio-Méthane Provence est étroitement lié à la reconversion industrielle du site historique de la centrale de Provence.

La réalisation du projet sur ce site répond à un fort enjeu social, identifié dans le cadre du Pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil signé avec l'État, qui vise à favoriser le réemploi d'une partie des salariés historiquement liés à la centrale et à préserver les compétences industrielles locales. C'est le fruit d'un travail de longue haleine porté par les travailleurs de la centrale. De plus, ce site dispose d'infrastructures industrielles existantes, d'une desserte et d'une logistique adaptée, et d'un écosystème industriel propice aux synergies.

La réalisation du projet sur un autre site ne répondrait pas à ces objectifs initiaux de reconversion industrielle et ne permettrait pas de mobiliser les compétences et les infrastructures déjà présentes à Gardanne.

En revanche, d'autres emplacements au sein de la centrale ont été étudiés. Le terrain choisi s'avère le plus pertinent, en raison de sa facilité d'accès et sa proximité avec les axes routiers et la desserte ferroviaire, et de sa situation éloignée des premières habitations. Cette localisation est optimale en termes de minimisation des impacts et de réutilisation d'infrastructures ou d'utilités déjà existantes.

B. LE RECOURS À D'AUTRES TECHNOLOGIES ALTERNATIVES

Plusieurs technologies permettent aujourd'hui de produire du gaz renouvelable à partir de bois en fin de vie. Ces technologies ont été étudiées par le porteur de projet, qui a préféré sélectionner le procédé industriel basé sur la pyrolyse haute température et la méthanation.

En effet, ce dernier présente plusieurs avantages : il transforme du bois en fin de vie comparable à de la biomasse sèche qui n'est pas aujourd'hui valorisée, il génère peu d'émissions et aucune mauvaise odeur, et il génère des co-produits comme le bio-charbon qui intéressent les industriels désireux de se décarboner. En définitive, le choix de cette technologie s'inscrit dans une volonté de réduire au maximum les impacts du projet au bénéfice d'objectifs plus globaux d'amélioration de l'environnement.

C. L'ABSENCE DE PROJET

Le scénario de l'absence de projet consisterait à ne pas développer d'activité industrielle nouvelle sur le site de la centrale de Provence.

Une telle situation pourrait avoir des conséquences sociales et économiques pour le territoire. En particulier, l'absence de projet limiterait les possibilités de réemploi des 23 salariés au statut des industries électriques et gazières historiquement liés au site et pourrait entraîner la perte définitive de compétences industrielles développées localement depuis plusieurs décennies.

Elle conduirait également à laisser sans perspective de reconversion un site industriel important du territoire, alors même que celui-ci dispose d'infrastructures et de savoir-faire pouvant être mobilisés dans le cadre de la transition énergétique.

La concertation préalable

Le projet Bio-Méthane Provence fait l'objet d'une concertation volontaire au titre des articles L. 121-15-1, L. 121-16, L. 121-16-1 et L. 121-17 du code de l'environnement, qui se déroule du 11 mai au 22 juin 2026.

Au regard du montant d'investissement du projet (183 millions d'euros), la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) n'est pas légalement obligatoire. Cependant, dans une volonté de transparence, la société Bio-Méthane Provence a souhaité engager une démarche de dialogue territorial et de concertation avec l'ensemble des publics concernés par son projet.

Pour réunir les conditions d'une concertation préalable exemplaire, Bio-Méthane Provence a ainsi volontairement sollicité la CNDP pour demander la désignation de garants qui jugent de la pertinence des propositions de l'entreprise en matière de droits à l'information et à la participation du public au cours de cette concertation.

La CNDP a désigné Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUÉVREMONT en qualité de garants de cette concertation.


Les garants ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation, dans le respect du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française. Au-delà du périmètre de la concertation qui comprend les communes de Gardanne, Meyreuil, Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air et Fuveau, la concertation s'adresse toute association ou tout acteur politique ou économique intéressé et se sentant concerné par le projet quel que soit son lieu de résidence.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

COMMENT PARTICIPER ?

Tout au long de la concertation préalable, le public peut formuler ses avis, questions et propositions :

 En ligne, sur le site internet de la concertation préalable : www.concertation-bmp.fr

 Dans les registres papier mis à disposition dans les mairies du périmètre de la concertation (Gardanne, Meyreuil, Aix-en-Provence (mairie de quartier de Luynes), Bouc-Bel-Air et Fuveau).

 Lors des temps d'échange listés ci-après.

COMMENT CONTACTER LES GARANTS ?

Le public peut également adresser ses observations et propositions concernant plus spécifiquement le processus de concertation auprès des garants par mail :

Vincent DELCROIX
vincent.delcroix@garant-cndp.fr

Philippe QUÉVREMONT
philippe.quevremont@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

Calendrier des temps d'échange

Pour des raisons d'organisation, l'inscription aux temps d'échange est vivement conseillée sur www.concertation-bmp.fr



Lancement de la concertation préalable :

Lundi 11 mai 2026



Réunion publique d'ouverture :

Mardi 12 mai 2026

à 18h à Gardanne (Salle de la Maison du Peuple)



Réunion thématique « Le procédé industriel et ses enjeux pour le territoire » :

Mardi 26 mai 2026

à 18h à Gardanne

(Salle de la Maison du Peuple)



Réunion publique de synthèse :

Mardi 16 juin 2026

à 18h à Gardanne

(Salle de la Maison du Peuple)



Clôture de la concertation préalable :

Lundi 22 juin 2026

Retrouvez toutes les informations disponibles sur le projet Bio-Méthane Provence dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site internet de la concertation et mis à disposition du public dans les mairies du périmètre de la concertation : Gardanne, Meyreuil, Aix-en-Provence (Luynes), Bouc-Bel-Air et Fuveau.



Plus de détails sur le projet sur :
www.concertation-bmp.fr

